

Québec, le 26 octobre 2026

Par dépôt électronique

Maître Johanne Skelling

Secrétaire

Régie de l'Énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : R-4289-2025

*Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence
ou en carburant diesel*

Notre dossier : 16001-04

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint le mémoire réamendé d'OC-APA dans le dossier cité en objet.

En préparant l'audience, l'analyste d'OC-APA a relevé une incohérence dans l'actualisation des frais de cartes de débit et de crédit présentée au tableau OC-APA – A9 du mémoire amendé (C-OC-APA-0018).

Les frais de cartes retenus par la Régie dans la décision D-2022-017 avaient été établis par l'ADEQ sur la base du volume moyen vendu par essencerie en 2021, sans majoration pour gains d'efficacité, soit 4 245 891 litres en région 1 (dossier R-4141-2020, pièce C-ADEQ-0006, tableau 25).

Pour actualiser ces frais, le mémoire d'OC-APA a toutefois comparé le volume de 2025 (4 020 000 litres en région 1) au volume de référence de 2021 retenu par la Régie, lequel comprend une majoration de 20 % pour gains d'efficacité (5 100 000 litres en région 1). Il aurait fallu le comparer au volume moyen vendu en 2021, sans majoration, sur lequel reposaient ces frais. La baisse ainsi obtenue, de 21,2 %, 17,1 % et 14,6 % selon la région, traduisait pour l'essentiel le retrait de la majoration et non une diminution des ventes.

Or, l'évolution des frais de cartes doit refléter celle du volume moyen réellement vendu par essencerie, soit -5 %, -1 % et +2 % selon la région (pièce C-ADEQ-0017, réponse 4.1).

Cette correction porte les frais de cartes retenus par OC-APA à 45 084 \$, 33 626 \$ et 22 830 \$, et le Montant recommandé à 7,32 ¢/litre (région 1), 7,36 ¢/litre (région 2) et 8,38 ¢/litre (région 3),

Gravel Bernier Vaillancourt s.e.n.c.r.l.

Québec

Place Iberville Trois
2960, boulevard Laurier
Bureau 500
Québec QC G1V 4S1
T 418 656-1313
F 418 652-1844

Montréal

6300, avenue du Parc
Bureau 600
Montréal QC H2V 4H8
T 514 317-6354
F 418 652-1844

Lévis

5750, rue J.-B. Michaud
Bureau 500
Lévis QC G6V 0B1
T 418 656-1313
F 418 652-1844

Trois-Rivières

125, rue des Forges
Bureau 600
Trois-Rivières QC G9A 2G7
T 819 379-1221
F 819 371-1214

Sherbrooke

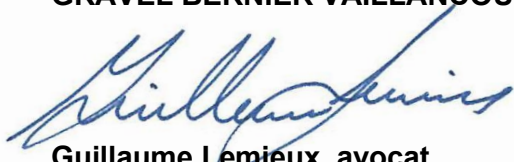
1124, rue King Ouest
Sherbrooke QC J1H 1S2
T 873 498-3148
F 418 652-1844

au lieu de 7,13, 7,19 et 8,20 ¢/litre. Les autres postes et l'argumentaire d'OC-APA demeurent inchangés.

Le fichier Excel de la formule d'indexation, déposé au soutien des réponses d'OC-APA à la demande de renseignements no 2 de la Régie (C-OC-APA-0024), a été mis à jour le 23 octobre 2026 pour tenir compte de ces coûts corrigés; la formule elle-même n'est pas modifiée. Le mémoire réamendé intègre la même correction aux passages concernés ainsi qu'aux tableaux OC-APA – A6 et A9.

En espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT, s.e.n.c.r.l.



Guillaume Lemieux, avocat
glemieux@gbvavocats.com

GL/amr